



Journée portes ouvertes au Tribunal



Le TPIY a ouvert ses portes à quelque 700 visiteurs qu'il a accueillis dans le cadre de la « Journée internationale » de La Haye. À cette occasion, le public pouvait également visiter d'autres organisations internationales de la ville, et découvrir ainsi les coulisses de la cité internationale de la paix et de la justice.



Le Vice-Président du TPIY, Carmel Agius, pendant son allocution d'ouverture

Le Juge Carmel Agius, Vice-Président du Tribunal, a ouvert la rencontre en ces termes :

« Ces cinq dernières années, le Tribunal a participé à cet événement avec le plus grand enthousiasme. La Journée portes ouvertes est l'occasion pour nous de réaffirmer notre partenariat avec la ville, qui nous accueille avec générosité depuis 20 ans, et de vous faire part à tous de nos travaux. »

Il convient de noter parmi les moments forts de la journée des présentations sur le rôle des juges internationaux au TPIY, données par les Juges Christoph Flügge et Alphons Orie, et une autre sur la poursuite des crimes de violences sexuelles devant le TPIY, donnée par Michelle Jarvis, Conseil juridique principal au Bureau du Procureur (adjointe du Procureur et Chef de la division des appels).

D'autres intervenants étaient Bob Reid, le Chef des opérations du Bureau du Procureur, qui en a expliqué les fonctions, et Martine Durocher, qui représentait les Chambres. Les visiteurs ont été invités à participer à des visites guidées d'une salle d'audience, à regarder un film documentaire et à consulter des documents d'archive du TPIY.



Juge Christoph Flügge



Michelle Jarvis, Procureur adjoint et Chef de la Section des appels



Juge Alphons Orie

BUREAU DU PROCUREUR

28 septembre 2015

Formation d'enquêteurs en Bosnie-Herzégovine



Cet événement, le troisième d'une série de formations sur l'accès au recueil d'éléments de preuve du Bureau du Procureur, organisé au profit d'experts judiciaires de Bosnie-Herzégovine par le Bureau du Procureur et la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a commencé le lundi 28 septembre à Sarajevo. Deux experts du Bureau du Procureur ont organisé une séance de formation à Sarajevo et une autre à Banja Luka, à l'intention d'une quarantaine d'enquêteurs de Bosnie-Herzégovine. Cette formation permet aux procureurs et enquêteurs nationaux d'avoir accès à distance à environ 60 % des 9 millions de pages de documents, y compris les déclarations de témoin, et aux enregistrements audio et vidéo qui constituent le recueil d'éléments de preuve du Bureau du Procureur. Les deux premières formations ont été dispensées en juin et novembre 2013, au profit de 35 experts judiciaires de Banja Luka et de Sarajevo.

Grâce à ses initiatives de formation, le Bureau du Procureur dispose d'un outil majeur lui permettant de partager son savoir faire avec les professionnels du droit en Bosnie-Herzégovine et de renforcer ainsi les capacités des juridictions nationales de juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie.

BUREAU DU PRÉSIDENT

22 septembre 2015

Le Président Meron donne une conférence de très haut niveau à des étudiants du monde entier



Le Président Theodor Meron a donné une « conférence de très haut niveau à l'intention d'étudiants du monde entier », le 22 septembre 2015, dans le hall d'entrée du Tribunal, à l'initiative de la ville de La Haye. M. Willem Post, conseiller du maire de La Haye pour les questions internationales, a ouvert la conférence, et le Président a ensuite fait son exposé, intitulé « Vers un nouvel univers de la responsabilité » (*Towards a New Universe of Accountability*), qui traitait pour l'essentiel des principes étroitement liés du droit et des conflits. Une centaine d'étudiants y ont assisté, et une séance de questions a suivi.

BUREAU DU PROCUREUR

16 septembre 2015

Lancement du Réseau pour la poursuite des violences sexuelles liées aux conflits



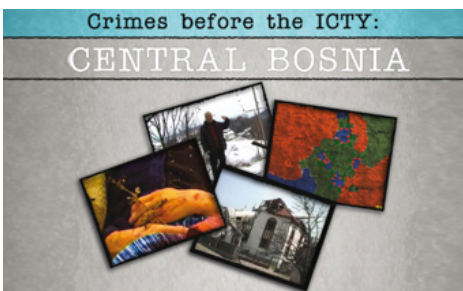
Le [Réseau pour la poursuite des violences sexuelles liées aux conflits](#) a été lancé par l'adjointe du Procureur du TPIY et coordinatrice du Réseau, Michelle Jarvis, à Zurich, le 16 septembre, lors de la conférence annuelle de l'Association internationale des Procureurs. Instauré dans le cadre de l'Association internationale des Procureurs, dans laquelle le Procureur du TPIY Serge Brammertz est membre du comité exécutif, ce réseau est un nouveau forum pour les procureurs qui s'attachent à établir les responsabilités pour des crimes de violences sexuelles liés à des conflits ou s'y intéressent. Le réseau procède d'une idée née de travaux récemment réalisés par le Bureau du Procureur du TPIY afin de préserver son héritage. Il est conçu pour promouvoir l'échange de savoir-faire et d'idées en vue d'améliorer les façons de poursuivre pareils crimes. L'accent sera placé sur des

outils de résolution des problèmes et des outils juridiques pratiques, conçus pour aider les procureurs affairés à mener à bien leurs travaux. Le réseau sera également un important moyen de rassembler et de partager les connaissances et l'expérience acquises par le TPIY et d'autres tribunaux *ad hoc* qui achèvent actuellement leur travaux ou sont appelés à le faire prochainement.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

10 septembre 2015

Avant-première à La Haye d'un documentaire du Programme de sensibilisation



L'avant-première du quatrième long-métrage documentaire produit par le Programme de sensibilisation du Tribunal, intitulé *Crimes before the ICTY: Central Bosnia* (« Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale »), a eu lieu hier au The Hague Institute for Global Justice, en présence de diplomates, de représentants d'organisations internationales ou non gouvernementales, d'universitaires, de fonctionnaires gouvernementaux et d'étudiants. Le documentaire porte sur les enquêtes, les poursuites et le jugement dans des affaires de crimes de guerre commis en Bosnie centrale entre 1993 et 1995.

John Hocking, Greffier du TPIY et du MTPI, a dit ce qui suit dans son mot d'ouverture : « Ce documentaire a pour objectif non seulement de permettre à toutes les personnes intéressées de mieux comprendre le travail judiciaire du TPIY, mais aussi de renforcer le lien vital qui unit le Tribunal aux habitants des pays de l'ex-Yougoslavie. »

Son Excellence Ahmed Halilović, Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine aux Pays-Bas, a souligné qu'il importait de pouvoir consulter les conclusions du TPIY sous une forme aisément compréhensible : « Le fait de présenter les travaux du TPIY de manière claire et concise permet à la population de mon pays de mieux comprendre des questions juridiques souvent complexes et de voir en fait que justice a été rendue. »

Le documentaire est disponible en anglais et en bosniaque/croate/serbe sur la chaîne YouTube du Tribunal. La série complète des documentaires produits par le Programme de sensibilisation est mise à disposition sur le [site Internet du Tribunal](#).

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

9 septembre 2015

Quatrième volet du projet éducatif pour la jeunesse dans la région



Le Programme de sensibilisation du Tribunal a entamé le quatrième volet de son projet éducatif dans la région avec la première d'une série de conférences. La conférence, qui portait sur les plaidoyers de culpabilité devant le TPIY, a permis à des étudiants de l'école d'été Straniak Academy for Democracy and Human Rights, à Ulcinj (Monténégro), de s'informer sur les aspects juridiques des plaidoyers de culpabilité faits dans des affaires de violations graves du droit international humanitaire. Les étudiants ont également pu examiner plusieurs aveux de culpabilité faits à l'audience par des accusés devant le TPIY.

Le projet éducatif pour la jeunesse s'inscrit dans le cadre des activités menées en continu par le TPIY pour sensibiliser et informer les jeunes de la région au sujet des travaux du Tribunal et de questions plus générales telles que la transition vers les juridictions de l'ex-Yougoslavie et la réconciliation après le conflit. Plus de 8 000 lycéens et étudiants de toute la région ont participé au projet depuis son lancement en décembre 2011.

BUREAU DU PROCUREUR

31 août - 1 septembre 2015

Le Procureur Serge Brammertz participe aux 9^e rencontres annuelles de droit international humanitaire



Le Procureur du Tribunal, Serge Brammertz, a participé aux 9^{es} rencontres annuelles de droit international humanitaire (*Ninth Annual International Humanitarian Law Dialogs*) qui se sont tenues le 31 août et le 1^{er} septembre 2015 à l'institution Chautauqua (Upstate New York, États-Unis d'Amérique). Ces rencontres accueillies par le centre Robert H. Jackson ont lieu tous les ans et visent à faire progresser le droit international humanitaire. Elles avaient cette année le thème suivant : « Les torts que nous cherchons : commémoration du massacre de Srebrenica en 1995 et du début des travaux du Tribunal militaire international de Nuremberg en 1945. »

L'événement a réuni cette année des procureurs de grand renom du monde entier, parmi lesquels ceux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal pénal international pour le Rwanda, de la Cour pénale internationale, du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, du Tribunal spécial pour le Liban et des Chambres extraordinaires au sein

des tribunaux cambodgiens, ainsi que des experts de premier plan en matière de droit international humanitaire. Les Procureurs et Procureurs adjoints présents ont signé la déclaration de Chautauqua de 2015, dans laquelle notamment ils saisissent « l'occasion du 20^e anniversaire du génocide de Srebrenica » pour déplorer « la prise pour cible de groupes du fait de leur appartenance ethnique, nationalité, race ou religion ». À la fin de la conférence, les Procureurs et Procureurs adjoints des instances pénales internationales du monde entier ont réaffirmé la déclaration de Chautauqua de 2007, selon laquelle « le défi que doivent réussir les États et la communauté internationale consiste à instaurer le droit qu'ils ont promis ; d'exécuter les décisions judiciaires ; [et] de veiller à ce que les personnes recherchées soient arrêtées ou se rendent ».

DOCUMENTS CLÉS : AOÛT - SEPTEMBRE 2015

POPOVIĆ	
27 août 2015	Dans cette ordonnance (rendue à titre confidentiel le 28 mai 2015 et rendue publique le 27 août 2015), le Juge Meron, Président du Mécanisme, a désigné l'Allemagne comme l'État dans lequel Vujadin Popović purgerait sa peine d'emprisonnement à vie.
ŠAINOVIĆ	
27 août 2015	Le Président du Mécanisme a rendu une version publique expurgée de sa décision déposée à titre confidentiel le 10 juillet 2015, dans laquelle il accorde une libération anticipée à Nikola Šainović, à partir du 24 août ou « dès que possible après cette date ». Il a jugé que Nikola Šainović avait purgé les deux tiers de sa peine et qu'il avait fait preuve d'une certaine volonté de réinsertion sociale.
KARADŽIĆ	
3 septembre 2015	La traduction en B/C/S de l' Arrêt de la Chambre d'appel relative à l'application de l'article 98bis du Règlement dans l'affaire <i>Karadžić</i> a été déposée. Dans cet Arrêt rendu le 11 juillet 2013, la Chambre d'appel a rétabli les accusations retenues contre l'Accusé au chef 1 de l'acte d'accusation (génocide commis en Bosnie-Herzégovine).
4 septembre 2015	En exécution d'une ordonnance de la Chambre, le Greffier adjoint du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a présenté un rapport médical indiquant, entre autres, que Radovan Karadžić avait subi une intervention chirurgicale le 27 août (ablation de la vésicule biliaire).
22 septembre 2015	La Chambre a fait partiellement droit à la demande de l'Accusé, ordonnant qu'une conférence de mise en état ait lieu le 29 septembre, à 9 heures, dans la salle d'audience 1. À cette occasion, Radovan Karadžić a eu la possibilité de soulever des questions spécifiques portant sur sa santé et les conditions de détention, indiquées dans la demande qu'il a déposée le 18 septembre.
ZELENOVIĆ	
15 septembre 2015	Le Président du Mécanisme a rendu une version publique expurgée de sa décision par laquelle il a accordé à Dragan Zelenović une libération anticipée à partir du 4 septembre 2015. Dragan Zelenović avait été condamné à une peine de quinze ans d'emprisonnement pour des crimes commis à Foča.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE

Hadžić	La présentation des moyens à décharge a débuté, mais le procès est ajourné depuis octobre 2014 en raison de l'état de santé de l'Accusé. Le procès a débuté le 16 octobre 2012. L'Accusation a terminé la présentation de ses moyens le 28 novembre 2013. La Défense a commencé la présentation de son dossier le 3 juillet 2014. À ce jour, 11 témoins à décharge ont été entendus. L'Accusé a bénéficié d'une mise en liberté provisoire en avril 2015 ainsi que le 21 mai 2015. Le 29 juillet et le 21 août 2015 se sont tenues des audiences consacrées à l'état de santé de l'Accusé.
Karadžić	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 26 octobre 2009. L'Accusation a conclu officiellement la présentation de sa cause le 25 mai 2012. La présentation des moyens à décharge a débuté le 16 octobre 2012 et pris fin le 1er mai 2014. Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 29 septembre au 7 octobre 2014. La dernière conférence de mise en état s'est tenue le 29 septembre 2015. Le jugement devrait être rendu en décembre 2015.
Mladić	La présentation des éléments de preuve est en cours, avec la présentation des moyens de la Défense. Le procès a débuté le 16 mai 2012. L'Accusation a terminé la présentation de son dossier le 26 février 2014. La Défense a commencé la présentation de ses moyens le 19 mai 2014 et, à ce jour, 186 témoins à décharge ont été entendus. Le jugement devrait être rendu en novembre 2017.
Šešelj	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 7 novembre 2007. L'Accusation a terminé la présentation de sa cause le 13 janvier 2010. La Défense n'a pas présenté de moyens. Le 6 novembre 2014, la Chambre a ordonné la mise en liberté provisoire de Vojislav Šešelj pour des raisons de santé.
PROCÈS EN APPEL	
Prlić et consorts	Tous les Accusés ont déposé leur acte d'appel contre le jugement, lequel a été rendu le 29 mai 2013. La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 2 septembre 2015. L'arrêt devrait être rendu en novembre 2017.
Stanišić & Simatović	En septembre 2013, l'Accusation a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel dans lequel elle demandait que la décision d'acquitter les deux Accusés soit infirmée. Le procès en appel a eu lieu le 6 juillet dernier. L'arrêt devrait être rendu en décembre 2015.
Stanišić & Župljanin	La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 30 juin 2015, et la prochaine est prévue pour le 15 octobre 2015. Le procès en appel devrait se dérouler d'ici à la fin de l'année. L'arrêt devrait être rendu en juin 2016.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION Le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 147 d'entre elles. 18 ont été acquittées, 80 condamnées (16 ont été transférées, 6 en attente de transfert, 54 ont purgé leur peine et 4 sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.	147	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	14	Les procédures sont en cours pour 14 accusés : 4 sont en procès et 10 sont en appel.
	25	25 personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.